Façade

"Haute autorité de santé", "Commission de la transparence", "Comité économique des produits de santé"… Cotation du service médical rendu (SMR), de l'amélioration du service médical rendu (ASMR), critères de négociation des prix… La France paraît dotée de multiples moyens et d'institutions pour mettre en œuvre une politique économique du médicament qui favorise des soins de qualité.

Mais quels sont les résultats concrets ? Les avis de la Commission de la transparence sont rendus publics avec retard et de manière irrégulière depuis qu'ils sont mis en ligne via le site de la Haute autorité de santé (lire pages 408, 424 et 425 à propos de la *prégabaline*, de l'association *fluticasone + salmétérol* et du *daclizumab*).

Ces avis ne sont pas forcément suivis quand ils préconisent, de façon justifiée, un taux de remboursement faible (à 35 %) (lire page 420 à propos du remboursement à 65 % de médicaments commercialisés dans BPCO).

La Commission de la transparence ne cote pas forcément l'ASMR d'une nouveauté par rapport aux autres médicaments déjà commercialisés, et employés de fait dans la même indication (lire page 421 à propos d'un avis sur la *fluticasone* dermique qui prend seulement en compte la comparaison avec le placebo).

Les prix des médicaments remboursables ne sont pas notablement revus à la baisse, même quand les indications remboursables s'élargissent, générant des ventes plus importantes (lire page 422 à propos de l'*atorvastatine*).

Les "autorités" n'évoquent même plus les déremboursements annoncés début 2004 pour des médicaments dont le SMR a été réévalué et jugé insuffisant (lire page 421).

Derrière une façade qui vise à faire croire à une volonté de maîtrise des dépenses de santé, il se cache une toute autre réalité : les intérêts immédiats des firmes influentes passent avant une gestion cohérente du système de santé.

Faute d'"autorités" responsables, patients et professionnels de santé ne peuvent compter que sur leurs propres forces.

COTATION PRESCRIRE

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.

BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.

INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.

APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.

ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.

N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.

LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.

PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Médicaments avec publicité grand public

Notre appréciation globale (symbolisée par un feu tricolore) porte sur les garanties de sécurité qu'offre la spécialité dans le cadre de la promotion directe auprès du grand public pour susciter des achats.

D'ACCORD : la spécialité a une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Son utilisation en automédication est acceptable.

PRUDENCE : la spécialité peut être utilisée en automédication, mais avec certaines précautions.

PAS D'ACCORD : la balance bénéfices-risques de la spécialité est défavorable dans le cadre de l'automédication.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand.

++ Substance dont la balance bénéfices-risques est bien évaluée, et dont l'utilité est bien démontrée.

\+ Substance d'efficacité démontrée, mais d'utilité relative : des substances ayant la même activité ont été mieux évaluées ; des risques de mésusage limitent l'intérêt ; etc.

\- Substance sans autre utilité que placebothérapeutique, ou association sans risque majeur mais sans intérêt au regard de médicaments non associés, etc.

\- - Substance à ne pas utiliser : balance bénéfices-risques défavorable par rapport à d'autres médicaments ayant la même indication, ou bien substance sans activité démontrée dans des indications où le placebo n'a pas sa place, etc.

Téléchargé sur prescrire.org le 03/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement